



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaients présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY (arrivé à 19h07, point n°2, délibération n°CM-21-156), Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY (arrivée à 19h07, point n°2, délibération n°CM-21-156), M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK.

Etaients représentés :

Mme Christine DIANÉ	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD, point n°8, délibération n°CM-21-162
M. Alexandre KARACADAG	pouvoir à M. Benoit JIMENEZ
M. Samy DEBAH	pouvoir à M. Dean NGUYEN
Mme MADDI Béatrice	pouvoir à Mme Buket TEK
M. Ayachi BENREHAB	pouvoir à M. Rettina RADJOU
Mme Béatrice NIAT	pouvoir à M. Ali BELKADI.

Etait absente :

Mme Christine DIANÉ jusqu'au point n°7 inclus, délibération n°CM-21-161.

M. Brahim TAQUI a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur Mme HADJ-AHMED.

OBJET : Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

▶ **ATTESTE** que le rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contenu en annexe à la présente délibération a été présenté préalablement aux débats sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

▶ **PREND ACTE** du rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté en annexe à la présente délibération.

POINT N°2 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Lycée Arthur Rimbaud

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € (deux mille euros) à l'association sportive du Lycée Arthur Rimbaud,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°3 : Rapporteur M. MARSEILLE.

OBJET : Organisation du recensement de la population pour l'année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **DECIDE** de recourir à des agents recenseurs afin de satisfaire un besoin occasionnel pour le recensement annuel de la population,

▶ **DECIDE** de les rémunérer sur la base des modalités de calcul de la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE, à savoir un montant unitaire par fiche de logement (1,13 €) et fiche individuelle (1,72€) tout en valorisant l'utilisation du questionnaire dématérialisé, soit pour 2022 :

- 1,03 € par fiche de logement remise via questionnaire papier ;
- 1,23 € par fiche de logement remise via questionnaire électronique ;

- 1,62 € par fiche individuelle remise via questionnaire papier ;
- 1,82 € par fiche individuelle remise via questionnaire électronique.

▶ **DECIDE** d'instaurer le versement d'une prime de 1.000 € au prorata du taux effectif de collecte : 90 % de recensement : 0% du montant de la prime, 91 % de recensement : 10% du montant de la prime, 92 % de recensement : 20% du montant

de la prime, 93 % de recensement : 30% du montant de la prime, par pallier jusqu'à 100 % de recensement : 100 % du montant de la prime,

► **DIT** que la Commune perçoit chaque année de l'INSEE une dotation forfaitaire et que la recette sera inscrite au budget.

POINT N°4 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs de l'association Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public « Le Moulin Fondu – compagnie OPOSITO » pour l'année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs de l'association Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public « Le Moulin Fondu – compagnie OPOSITO » pour l'année 2022 ;

► **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 125 700€ pour l'année 2022 ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

POINT N°5 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Règlement de fonctionnement des crèches municipales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** l'adoption du nouveau règlement intérieur des crèches municipales,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°6 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Convention bipartite d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance (anciennement RAM) entre la ville de Garges-Lès-Gonesse et la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise – 2021/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à compter du 01/10/2021 au 30/09/2025 pour une durée de 4 ans,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Garges-lès-Gonesse et l'association IEPC pour la crèche familiale « Comme à la Maison »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association IEPC pour la réservation de 60 berceaux à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8 : Rapporteur M. ZINAQUI.

OBJET : Approbation de la convention d'occupation du domaine public dans le cadre de la création de points d'apports volontaires de la ZAC des Portes de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** les 3 conventions d'implantation et d'usage des bornes enterrées – ZAC des Portes de la Ville suivantes :

- Pôle de services, avenue du Général de Gaulle / rue Léonard de Vinci,
- Les Nouveaux Constructeurs, voie Nouvelle / avenue du Général de Gaulle,
- La Halle des Marchés, voie Nouvelle ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur M. ZINAOUI.

OBJET : Convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE sur la Commune de Garges-lès-Gonesse pour la rue des Pêcheurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE sur la Commune de Garges-lès-Gonesse pour la rue des Pêcheurs ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes qui en découlent en vue d'exécuter ces travaux.

POINT N°10 : Rapporteur M. ZINAOUI.

OBJET : Régularisations de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées sur des propriétés ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention de constitution de servitudes de passage de canalisations au profit du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne sur les parcelles AW n°112 et AW n°114 appartenant à la Commune ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°11 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Avenant n°1 à la convention de subventionnement entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), la Ville et CITALLIOS - ZAC des Portes de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim

TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de subventionnement pour une participation supplémentaire de la Ville de Garges-lès-Gonesse pour un montant de 224 740,00 € dans le cadre de la ZAC des Portes de la Ville.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de subventionnement avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et CITALLIOS, dont le projet est annexé à la présente délibération.

POINT N°12 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Dame Blanche Nord – convention quartier pluriannuelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAQUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

9 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

1 Conseiller Municipal s'est abstenu : M. Tolgahan KUS.

► **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Dame Blanche Nord et ses annexes, annexés à la présente délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Dame Blanche Nord, ses annexes ainsi que tout avenant ou document mineur afférent susceptible de modifications marginales et non substantielles de la convention ou ses annexes,

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

POINT N°13 : Rapporteur M. ELBOUGA

OBJET : Avis du Conseil Municipal quant aux dérogations au repos dominical pour les commerces en 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **DONNE** un avis favorable à la mise en place par arrêté de Monsieur le Maire de dérogations au repos dominical pour l'ensemble des entreprises de la branche « commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles » aux dates suivantes en 2022 : les 23 et 30 janvier, le 8 mai, le 26 juin, le 28 août, le 4 septembre, les 23 et 31 octobre, le 27 novembre, les 4, 11, 18 décembre,

► **DONNE** un avis favorable à la mise en place par arrêté de Monsieur le Maire de dérogations au repos dominical pour l'ensemble des entreprises de la branche « commerce de détail et réparation d'automobiles et de motocycles », aux dates suivantes en 2022 : le 16 janvier, le 13 mars, les 12 et 26 juin, les 3,17,24 et 31 juillet, le 18 septembre, le 16 octobre et les 11 et 18 décembre.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°14 : Rapporteur M. BIRINCI.

OBJET : Marché n° 2019.102 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - Lot n° 9 « COURANT FORT/COURANT FAIBLE » - Modification de contrat n°11

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** la modification de contrat n°11 au marché n° 2019.102 relatif aux travaux de courant fort/courant faible dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 4 760,70 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société CESA sise 37 route de Vaugirard à MEUDON (92190),

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°15 : Rapporteur M. BIRINCI.

OBJET : Marché n° 2019.101 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - lot n° 5 « MENUISERIES INTERIEURES » -Modification de contrat n°8

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme

Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

▶ **APPROUVE** la modification de contrat n°8 au marché n° 2019.102 relative aux travaux de menuiseries intérieures dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 11 344,42 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société BONNARDEL SAS domiciliée au ZAC du Petit Rocher, 2 avenue du Président Paul Séramy à VULAINES SUR SEINE (77870),

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°16 : Rapporteur M. ARRAJ.

OBJET : Dénomination de voies nouvelles dans le cadre de la ZAC Portes de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **DECIDE** de dénommer conformément aux plans annexés à la présente délibération, les voies nouvelles comme suit :

- Voie nouvelle : rue Gisèle Halimi
- Voie piétonne : allée Joséphine Baker
- Parvis de la Halle de marché : Place Marguerite Boucicaut

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à la prise en considération de cette délibération.

POINT N°17 : Rapporteur M. ARRAJ.

OBJET : Marché n° 2019.105 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - Lot n° 6 « CLOISONS PLAFONDS PEINTURE » - Modification de contrat n°8

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** la modification de contrat n°8 au marché n° 2019.105 relatif aux travaux de cloisons-plafonds-peinture dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 15 600,00 HT, conformément au projet joint à la délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société LSP sise 41, rue des de Loges à MONTMORENCY (95160),

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°18 : Rapporteur M. ARRAJ.

OBJET : Marché n° 2019.108 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - lot n° 1 « Terrassement - VRD - Espace extérieur » - Modification de contrat n°6

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE,

Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** la modification de contrat n°6 au marché n° 2019.108 relatif aux travaux de Terrassement - VRD - Espace extérieur dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse, pour un montant de 45 616,00 € avec la société TERRALIS domiciliée au 4 Avenue Paul Langevin à HERBLAY (95220),

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société TERRALIS domiciliée au 4 Avenue Paul Langevin à HERBLAY (95220),

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°19 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Garantie d'emprunt de la Commune à L'OPAC VAL D'OISE HABITAT - Réaménagement contrat de prêt n°5004313 - Avenant de réaménagement n°124308

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **REITERE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par l'OPAC Val d'Oise Habitat auprès de la Banque des territoires (CDC), selon les conditions définies à l'article 2 et

référéncées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie de la collectivité est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipés) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/04/2021 est de 0.50%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagé, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPAC Val d'Oise Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

► **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

POINT N°20 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Garantie d'emprunt de la Commune à L'OPAC VAL D'OISE HABITAT - Avenant de réaménagement n°124320 - Réaménagement lignes de prêt 1168178 et 1185060

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme

Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **REITERE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par l'OPAC Val d'Oise Habitat auprès de la Banque des territoires (CDC), selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »,

La garantie de la collectivité est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipés) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagé » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement,

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/04/2021 est de 0.50%,

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagé, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPAC Val d'Oise Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

▶ **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

POINT N°21 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Actualisation des provisions pour risque

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

▶ **APPROUVE** l'actualisation des provisions pour contentieux d'un montant de 663 241,50 euros dans le cadre des différentes affaires contentieuses engagées contre la Commune,

▶ **DIT** que les provisions seront maintenues jusqu'à ce que les jugements ayant mis un terme aux contentieux soient devenus définitifs, les provisions étant, si nécessaire, réajustées à chaque exercice,

▶ **DIT** que la somme sera imputée en dépenses réelles de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68, et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif,

▶ **DIT** que la somme imputée en dotations aux provisions semi-budgétaires en 2021 de 644 492.00€ sera reprise, au chapitre 78, en recettes de fonctionnement,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Actualisation des provisions pour irrécouvrabilité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** l'actualisation des provisions pour contentieux d'un montant de 82 253 49 euros dans le cadre des différentes affaires contentieuses engagées contre la Commune,

► **DIT** que les provisions seront maintenues jusqu'à ce que l'actif et le passif de ladite société soient définitivement arrêtés,

► **DIT** que la somme sera imputée en dépense réelle de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68, et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif,

► **DIT** que la somme imputée en dotations aux provisions semi-budgétaires en 2021 pour un montant de 142 503.51 € sera reprise, au chapitre 78, en recettes de fonctionnement,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°23 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables sur le Budget Principal pour un montant TTC de 5 047,10€,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°24 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France tels qu'annexés à la présente délibération.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAQUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

▶ **ADOPTE** la modification de son règlement intérieur dans les conditions suivantes :

- A l'article 8, après le paragraphe indiquant que « *les commissions préparatoires sont convoquées par voie électronique sauf demande expresse de l'un des membres au moins une semaine avant la date de réunion. Si le président d'une commission constate qu'il n'y a aucun point à aborder, celle-ci ne sera pas convoquée* », il est introduit un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« Les membres d'une commission confirment leur présence au plus tard 72h avant la tenue de celle-ci. Sur décision du Président, ladite commission peut être annulée au plus tard 48h à l'avance si le nombre de titulaires présents est jugé insuffisant ».

POINT N°26 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Créations de postes au tableau des effectifs de la Ville au 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** la création et la suppression des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentées pour chacun d'eux,

► **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

► **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminés par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°27 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation de la convention de mise en place du dispositif « Petits déjeuners »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **DIT** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget.

POINT N°28 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

▶ **ADOpte** la Décision Modificative n°3 pour le Budget Principal 2021 de la Ville comme suit :

Section de fonctionnement			Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en euros	Montant en euros
011	6042	Charges à caractère général	- 4 400,00 €	

011	60623	Charges à caractère général	-	2 050,74 €	
011	60628	Charges à caractère général	-	656,00 €	
011	60632	Charges à caractère général	-	487,33 €	
011	60636	Charges à caractère général	-	98 359,12 €	
011	6065	Charges à caractère général	-	900,00 €	
011	611	Charges à caractère général	-	24 911,45 €	
011	617	Charges à caractère général	-	821,63 €	
011	6226	Charges à caractère général	-	3 366,99 €	
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	+	5 047,10 €	
65	6574	Subventions de fonctionnement versées	-	17 500,00 €	
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	+	745 494,99 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	+	128 452,89 €	
73	73111	Contributions directes			+ 724 276,00 €
74	744	FCTVA			- 57 870,79 €
74	7473	Subventions reçues - Département			+ 12 200,00 €
74	7478	Subventions reçues - Autres organisme			+ 141 632,00 €
74	74834	Etat - Compensation exonérations taxe foncière			+ 102 115,00 €
74	74835	Etat - Compensation exonérations taxe d'habitation			- 983 806,00 €
78	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant			+ 786 995,51 €
		Total		725 541,72 €	725 541,72 €

Section d'investissement			Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en euros	Montant en euros
10	10226	Immobilisations corporelles	+ 30 307,49 €	
20	2031	Frais d'études	- 876 152,26 €	
20	2051	Concessions et droits similaires	- 50 000,00 €	
21	2111	Immobilisations corporelles	- 20 000,00 €	
041	2111	Opérations patrimoniales	+ 839 470,00 €	
041	2115	Opérations patrimoniales	+ 357 598,00 €	
21	2128	Immobilisations corporelles	- 80 000,00 €	
041	21318	Opérations patrimoniales	+ 600 000,00 €	
21	2135	Immobilisations corporelles	- 250 000,00 €	
21	21538	Immobilisations corporelles	- 600 000,00 €	
10	10222	FCTVA		+ 832 135,68 €
13	1318	Subvention notifiée		+ 12 500,00 €
13	1321	Subvention notifiée		+ 367 218,00 €
041	1321	Opérations patrimoniales		+ 1 180 469,00 €
041	1328	Opérations patrimoniales		+ 16 599,00 €
041	238	Opérations patrimoniales		+ 600 000,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		+ 128 452,89 €
16	1641	Emprunts		- 3 186 151,34 €
		Total	- 48 776,77 €	- 48 776,77 €

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°29 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2022

- | | |
|---|--------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : | 39,01% |
| - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : | 58,70% |

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°30 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. Benoit JIMENEZ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE,

Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika.

10 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à Mme Buket TEK, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT selon pouvoir donné à M. Ali BELKADI.

► **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la somme de 112 438 196,90 € correspondants au Budget Principal de la Ville,

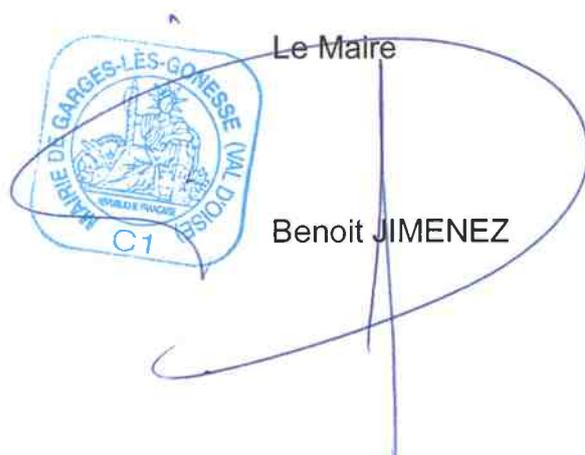
► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend fin à vingt heures et vingt-sept minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 17 décembre 2021

Le Maire
Benoit JIMENEZ

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Garges-lès-Gonesse. The stamp is circular with a central emblem and text around the perimeter: "MAIRIE DE GARGES-LÈS-GONESE (VAL DE FRANCE)" and "C1". A large, stylized blue signature is written over the stamp and extends to the right, crossing the printed name "Benoit JIMENEZ".